

Les 10 priorités de la CGT

pour les ingés, cadres et techs

1

Garantir l'égalité professionnelle

en sanctionnant les entreprises qui discriminent en faisant la transparence sur les salaires et le déroulement de carrière.

2

Augmenter les salaires

pour prendre en compte les qualifications et les responsabilités exercées et garantir l'évaluation objective des salarié·es.

3

Encadrer le droit du télétravail

avec des critères objectifs d'accès et la prise en charge systématique par l'employeur de tous les frais.

Réduire le temps et la charge de travail

pour permettre à toutes et tous d'avoir une carrière professionnelle et une vie personnelle et familiale

5

Rendre effectif le droit à la déconnexion

Avec des trêves de mails et de messageries professionnelles le soir et les weekends.

6

Allonger le congé paternité

à 4 mois, et le congé maternité à 6 mois, et mettre en place des réductions et de la souplesse horaire pour les parents.

7

Transformer le management

au service du travail bien fait, avec des managers formé·es disposant d'autonomie pour adapter le travail à leurs équipes.

Créer un droit d'alerte, de refus et d'alternative

pour faire primer l'éthique professionnelle et les enjeux sociaux et environnementaux sur les directives financières.

8

Investir dans la recherche

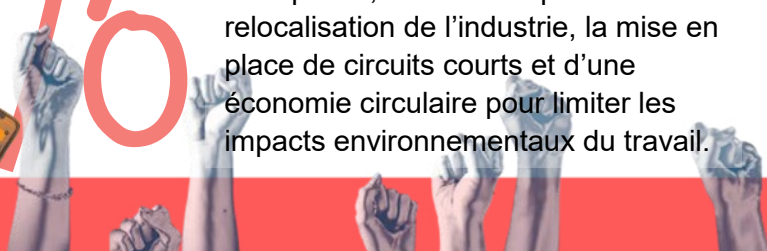
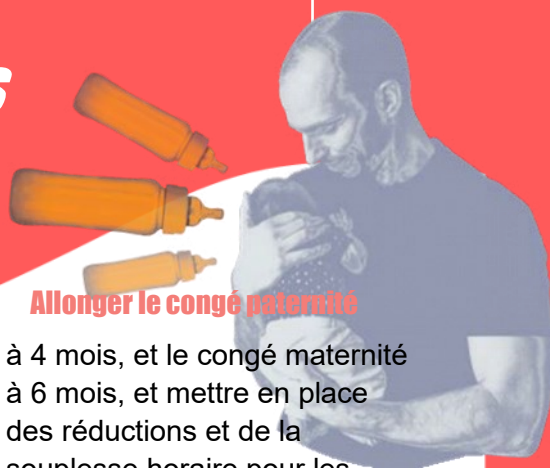
jusqu'à 3% du PIB et donner la possibilité aux représentant·es du personnel de suspendre le Crédit Impôt Recherche si les efforts de recherche ne sont pas avérés.

9

Donner le pouvoir aux salarié·es

d'être informé·es et d'agir en amont sur les orientations stratégiques des entreprises, notamment pour une relocalisation de l'industrie, la mise en place de circuits courts et d'une économie circulaire pour limiter les impacts environnementaux du travail.

10



Inflation : confirmation de la boucle « prix-profit »

Point éco

Depuis la résurgence de l'inflation mi-2021, le gouvernement utilisait tous les arguments à sa disposition pour ne pas augmenter les salaires, parmi lesquels l'éventuelle boucle « prix-salaires » qui pourrait en découler. Or, comme [on l'écrit depuis un moment à la CGT](#), l'inflation actuelle n'a rien à voir avec une telle boucle, mais tire sa source des comportements opportunistes de certaines entreprises, consistant à augmenter leurs prix davantage que la hausse des coûts à laquelle ils faisaient face. C'est ce qu'on appelle aussi la boucle « prix-profit », dont l'existence est aujourd'hui confirmée par un ensemble d'institutions économiques comme le [FMI](#)...loin d'être orientées à gauche !

Le point sur l'inflation

Selon les dernières publications de l'Insee, les prix auraient augmenté de 0,2 % en juin 2023 par rapport à mai et de 4,5 % depuis juin 2022. Si l'on se réfère à l'indice européen harmonisé, légèrement différent, les prix auraient gonflé de 5,3 % pour la France sur un an. Il faut bien le dire : l'inflation est donc encore loin d'être de l'histoire ancienne ; attention à la [rhétorique](#) patronale et gouvernementale sur le sujet !

Pour autant, il semble y avoir un ralentissement après l'accélération de ces derniers mois [mais](#) : les prix restent très élevés, l'indice général est tiré vers le bas par des prix de l'énergie qui ont baissé de 3% sur un an tout en restant 50% plus hauts qu'en 2015, et si l'on regarde les prix de l'alimentation, on parle d'une augmentation de 13,6% sur 12 mois.

La confirmation d'une boucle prix-profit

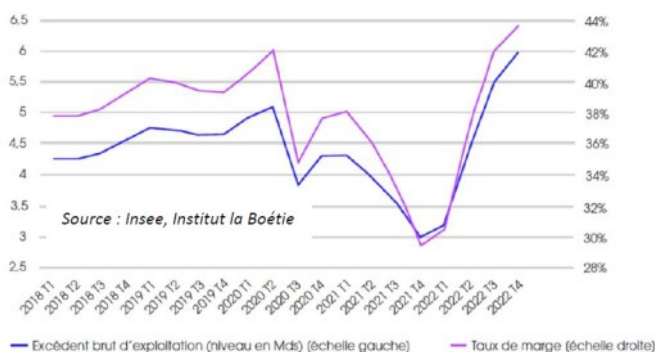


Figure 1 : Évolution du taux de marge de l'industrie agroalimentaire

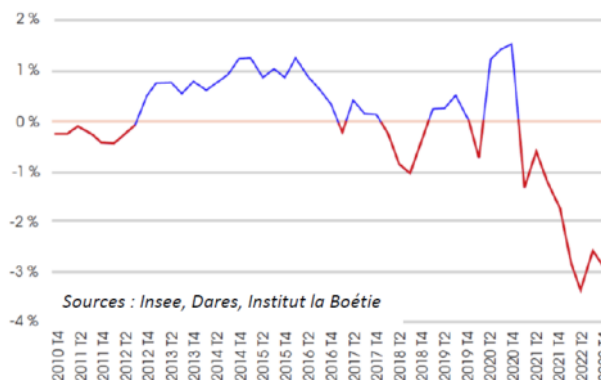
Prenons le cas de l'alimentaire : comment expliquer que les prix continuent d'augmenter alors que les cours des matières premières alimentaires a baissé depuis le pic de l'été 2022 ? Parce que les industriels et la grande distribution profitent de ce que l'on s'est « habitué » à des prix élevés pour les maintenir alors que leurs coûts d'approvisionnement ont baissé.

C'est ce qu'on appelle « l'effet cliquet », qui alimente des profits considérables, et qui explique que les taux de marge dans l'alimentaire n'aient jamais été aussi hauts !

Ce phénomène se retrouve également dans le secteur des transports ou encore de l'énergie, dont les taux de marge ont littéralement explosé.

Le FMI comme la Banque centrale européenne dressent un constat similaire : la hausse des bénéfices des entreprises a été le principal contributeur à l'inflation en Europe au cours des deux dernières années.

Figure 1 : Évolution du salaire mensuel de base corrigé de l'inflation



Sources : Insee, Dares, Institut la Boétie

Quid de l'évolution des salaires ?

Lorsque les salaires n'augmentent pas de manière à compenser l'inflation, comme en ce moment, notre salaire nous permet d'acheter moins de choses qu'auparavant. C'est donc que l'on perd du pouvoir d'achat. Autrement dit, notre salaire réel baisse, quand bien-même il augmenterait en niveau. Comme le montre la figure 2, le salaire réel plonge depuis mi-2021, ce qui correspond en moyenne à une perte de 3% de pouvoir d'achat.

Il est donc plus qu'urgent d'exiger un SMIC à 2000€ bruts et la mise en place de l'échelle mobile des salaires !

Adoption loi Industrie Verte : pour la CGT, cette loi n'a de vert que le nom !

communiqué de presse de la CGT

Le projet de loi du gouvernement dite « industrie verte » a été adopté cette nuit, en procédure accélérée, par le Parlement. La méthode interroge et pour la CGT, au nom de l'urgence climatique, ce texte de loi est une nouvelle atteinte à la démocratie sociale et au débat public. Cette méthode est d'ailleurs complètement assumée par le Président de la République lorsqu'il indique « nous avançons à marche forcée ». Au-delà de l'atteinte à la démocratie parlementaire, ce texte de loi réduit les possibilités et les délais de consultation de la population sur les projets industriels. Il expose les associations à des sanctions financières en cas de recours judiciaires jugés abusifs. Qui plus est pour un dogme libéral couteux et inefficace dans la lutte absolument nécessaire contre le changement climatique et pour la réindustrialisation du pays.

Pour la CGT, cette loi dite « industrie verte » n'a de vert que le nom : jamais elle ne définit les critères permettant de qualifier

une industrie verte et, pire encore, elle permet d'extraire l'usage des friches industrielles de l'objectif 2050 de zéro artificialisation des sols. Elle ne pose

également pas le cadre d'une démarche globale qui prendrait en compte tous les aspects environnementaux permettant d'évaluer la pertinence d'un projet industriel (utilisation de ressources adaptées aux territoires, préservation de la biodiversité, prises en compte des

émissions de GES externes liées aux délocalisations de certaines productions, finalités de la production...).

En ne liant pas les enjeux industriels aux enjeux sociaux, d'aménagement du territoire et politiques publiques, ce texte ne répond pas à une nécessaire planification écologique globale et concertée. Pour la CGT, cela n'est pas à la hauteur de ce que doit être un État stratège. À quelques jours de la discussion parlementaire, la Première ministre avait présenté au Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) son programme de « planification écologique » et annoncé 7 milliards d'investissements publics pour

2023. Le récent rapport Pisani-Mahfouz pointe pourtant la nécessité, pour l'État, d'investir au moins 25 milliards par an et les conclusions du Haut Conseil pour le Climat vont dans le même sens.

Les travailleurs et les travailleuses sont les grand-es absent-es de ce texte alors que les enjeux de formation, de santé au travail et de droit d'intervention dans l'entreprise sont des conditions absolument nécessaires pour une transition réussie. Le texte gouvernemental se contente de mettre à disposition de grands groupes industriels plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'argent public à travers différents dispositifs

institutionnels (Fond friches, fond vert, France 2030, Banque des territoires...).

L'empilement de ces dispositifs ne permet pas une lisibilité précise sur les milliards mobilisés ni sur les critères conditionnant ces aides. Pour la CGT, il y a urgence à conditionner ces aides, pour garantir

la réussite de cette transition.

La CGT porte l'exigence d'une réindustrialisation du territoire qui soit à la fois respectueuse des droits et qualifications des travailleurs et travailleuses et de leur sécurité au travail, du bien-être et de la santé des populations et, en même temps, soucieuse de diminuer

concrètement et globalement les pressions sur l'environnement et les atteintes à la biodiversité. La réorganisation de l'appareil productif exige une planification dans un plus vaste ensemble pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Si l'investissement de l'État est nécessaire, la CGT continue d'exiger une conditionnalité environnementale et sociale et un contrôle des aides publiques versées.

Montreuil, le 22 juillet 2023



*L'avenir de notre
planète s'écrit
avec notre travail*

Le 26 septembre,

rendez-vous à La Défense !

On, **Au programme**

Le matin

- Accueil café

**- Information sur vos droits :
salaires, retraites, environnement, temps
de travail, syndicalisation**

A 13h

**- Intervention de Sophie Binet,
secrétaire générale de la CGT**



Contacts CGT-CGI

Mail : contact@cgt-cgi.com

Twitter : [@CgtCgiFrance](https://twitter.com/CgtCgiFrance)

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06 11 83 78 27

FGDC

Arnaud GUIHENEUF
06 63 70 25 84

Alexandre COCAGNE
06 30 01 63 67

Thierno BAH
06 01 16 77 86

Grand-Ouest

David CROCHU
06 76 01 24 20

Daniel MENUET
06 85 24 45 21

Yoann TOUATI
06 24 69 10 74

EUCRM

El Bachir MOUTIK
06 63 96 63 62

TPSHRM

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29

André LE CHUITON
06.98.94.15.67

CBC

Randja KANOUNI
06 99 87 85 06

Grand SUD

Pascal GENTY
06 95 69 74 02

Franck ELIES
06.10.65.38.96

FS

Éric MARCOU
06 38 40 56 18

Grand-Est

Sylvie DAMON
06 69 40 27 14

Saïd BOUTAHRA
06 47 78 66 26